

Immeuble «Le Saint-Pierre», 28 rue de la République à Besançon - Bail au profit de la Ville

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre du redéploiement des services municipaux et de l'évolution de leurs missions ces dernières années, il s'avère que les locaux accueillant certains services rue Mégevand sont devenus trop exigus.

Dès lors, il apparaît nécessaire de rechercher temporairement des locaux supplémentaires au centre-ville, dans la mesure où nous n'avons aucune disponibilité dans le patrimoine municipal. Cette solution externe devrait prendre fin au plus tard à l'échéance du regroupement sur le site de la Pelouse des services Eau, Assainissement et Electricité-Chauffage qui est envisagée au cours de ce mandat.

La Société IMMO PLACEMENT, Société Civile de Placement Immobilier, est propriétaire de locaux situés dans l'immeuble «Le Saint-Pierre», 28 rue de la République. Elle accepte de louer à la Ville des locaux à usage de bureaux, d'une superficie de 325 m² situés au 3^{ème} étage de cet immeuble, ainsi que 10 emplacements de parking en sous-sol, dans les conditions suivantes :

- durée : 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2002, étant précisé que la Ville aura la faculté de résilier le bail à chaque date anniversaire du contrat

- loyer annuel : 28 890 € (189 505,98 F), révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (chapitre 92.020.6132.20500)

- charges locatives en sus : 15 244,90 € (100 000 F) par an environ (chapitre 92.020.614.20500).

- frais de dossier et honoraires en sus : 5 182,87 € soit 33 997,40 F (chapitre 92.020.6227.20000).

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2002.

«M. LE MAIRE : Vous voyez, ce centre sert quand même Monsieur ROSSELOT, puisqu'on va y mettre quelques-uns de nos services, en attendant qu'on ait pu faire des opérations tiroir. La Ville vient même au secours de l'investissement privé, vous voyez.

Mme Françoise BRANGET : Les services de la Ville vont aller au Centre Saint-Pierre moyennant un loyer quand même pas donné.

M. LE MAIRE : C'est le prix du marché de l'immobilier.

Mme Françoise BRANGET : Peut-être, mais vous n'avez pas de locaux ?

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, nos services sont assez serrés et actuellement nous sommes en train de lancer une opération sur le CTM, le Centre Technique Municipal. Nous allons donc, lorsque cette opération sera terminée, dégager des locaux à la mairie puisque certains services iront au CTM. Donc, provisoirement, afin entre autres, que les élus de l'opposition soient bien logés, qu'on leur redonne des bureaux, mais aussi pour améliorer l'accueil au public dans un site de proximité, on a besoin de faire pendant un certain nombre de mois, voire même d'années, une opération tiroir. Ce n'est pas définitif, c'est pour pouvoir respirer, qu'on puisse travailler dans de meilleures conditions. Mais c'est vrai qu'au niveau de la Mairie, et même de cette salle du Conseil Municipal, nous devons certainement faire des choses.

Nous y réfléchissons, d'autant plus que l'Agglomération n'a pas non plus de salle de réunion et squatte une salle à la Chambre de Commerce, il nous la prête ou la loue, je ne sais pas, on n'a aucune difficulté. Peut-être devra-t-on réfléchir à des équipements communs pour ne pas non plus gâcher les deniers des Bisontines et des Bisontins. Peut-être qu'un jour, pourquoi pas, une grande salle de conseil servira à la fois à l'Agglomération et au Conseil Municipal. Malheureusement, ce sera le même dans le fauteuil du milieu mais enfin, vous allez vous faire une raison.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, ça sera peut-être dans l'actuel Hôpital Saint-Jacques, une grande salle de conseil, avec beaucoup de choses, culturelles... de toute nature, ça serait tout à fait remarquable.

M. LE MAIRE : Peut-être, car dans l'ancien Hôtel Dieu, là où il y a la croix, on peut effectivement, -je suis allé voir sur place-, en faisant sauter un étage, retrouver des salles, environ 4 salles de 1 000 personnes, c'est-à-dire qu'on pourrait faire un centre avec quasiment 4 000 personnes. Cependant, pour l'instant, il y a quand même un problème, c'est qu'il y a des malades. Donc effectivement, ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement nous nous activons beaucoup -j'étais encore l'autre jour au Ministère avec entre autres Paulette où nous avons rencontré le directeur des hospitalisations et les membres du cabinet d'Elisabeth GUIGOU- pour que la remontée de Saint-Jacques sur Minjoz se fasse rapidement. C'est à l'arbitrage ces jours-ci et je pense que prochainement nous aurons de très bonnes nouvelles à vous annoncer, nous allons faire assez vite et assez fort pour remonter Saint-Jacques à Minjoz. Comment vous dites : 600 millions, oui, c'est cela, 500 à 600 millions de francs plus 250 millions de francs + d'autres frais encore pour la modernisation de Jean Minjoz. Donc Monsieur ROSSELOT, c'est une bonne idée mais qui n'est pas utilisable tout de suite.

M. Jean ROSSELOT : Bien sûr.

M. LE MAIRE : Par contre, la bonne idée, c'est que nous commençons dès maintenant à réfléchir au devenir de l'Hôpital Saint-Jacques. Nous savons que de l'autre côté il y aura la Faculté de Lettres dans les locaux que l'Hôpital va vendre pour environ 10 millions de francs, c'est le prix estimé des Domaines et il faut que nous réfléchissions, dans les mois à venir, sur le devenir de cet ensemble immobilier. Il y a une chose que je peux dire cependant, et j'espère que je serai suivi là-dessus, c'est qu'il n'est pas question de vendre par petits bouts ce magnifique Hôtel Dieu pour en faire des appartements. Il y a eu des propositions de faites entre autres par certains de vos amis, mais nous ne les écouterons pas, nous ne les écoutons plus d'ailleurs. Nous voulons donc pour cet Hôpital Saint-Jacques faire un grand projet qui soit un projet culturel, un projet médico-social aussi, il y a un certain nombre de besoins mais nous en reparlerons.

M. Jean ROSSELOT : Une question que je vous pose plus directement en rapport avec votre recherche de locaux : est-ce qu'il n'y a jamais eu de négociations ou une réflexion avec l'Association Diocésaine à propos, par exemple, de ce qui paraît être à portée de la main des services municipaux, c'est-à-dire le Grand Séminaire dont une grande surface paraît libre, disponible ?

M. LE MAIRE : Il est en train d'être totalement réhabilité.

M. Jean ROSSELOT : La commune n'aurait-elle pas pu réhabiliter ? A quelle fin si ce n'est pas indiscret vont-ils faire ces travaux, une maison de retraite ?

M. LE MAIRE : Vous le demanderez à Monseigneur l'Archevêque. Il va être réhabilité pour je crois -j'en ai parlé avec le Père DALLOZ- faire une opération de regroupement sur ce site d'un certain nombre de services. Par contre, ce que nous sommes en train de négocier, et vous allez être satisfait Monsieur ROSSELOT, c'est la possibilité d'occuper un pavillon du XV^{ème} siècle avec une cour, que vous connaissez certainement.

M. Jean ROSSELOT : Absolument !

M. LE MAIRE : Et savez-vous qui a chanté dans la cour de ce pavillon ? C'est Jean-Jacques ROUSSEAU. Vous voulez que je m'occupe du patrimoine, c'est ce que je fais mais je ne le dis pas assez, je devrais peut-être communiquer plus.

M. Jean ROSSELOT : Ça fait un moment qu'il est lamentablement abandonné mais enfin s'il y a une perspective...

M. LE MAIRE : Il est lamentablement abandonné mais il ne nous appartient pas et pour l'instant nous sommes en discussion avec l'Archevêché pour passer un accord afin que puissions, dans les années à venir le réhabiliter et nous en servir comme salles de réunion pour la mairie et pour l'Archevêché. Il y a à l'intérieur des stucs du XV^{ème} siècle, Monsieur ROSSELOT, qui sont en train de tomber en ruines. Et je vous dis, Jean-Jacques a chanté là, pas Jean-Jacques DEMONET, Jean-Jacques ROUSSEAU. Donc vous voyez, nous partageons le même souci. Vous me donnez un bon point pour ça ?

M. Jean ROSSELOT : On va voir si vous tenez parole. Jean-Jacques ROUSSEAU ne chante plus, malheureusement, mais vous, si vos paroles peuvent être réalisées, c'est parfait.

M. LE MAIRE : Vous avez du mal mais vous, vous chantez».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.